

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 06 février 2026

ADOPTION DE LA
DELIBERATION
MODIFIANT LES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET
CREDITS DE
PAIEMENTS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 06 février à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 30 janvier 2026
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

N° CS2026-09

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN - M. Denis LINGLIN - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Max GIRIAT - M. Denis MAIRE - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT - Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Claire CHUINARD - M. François DEVILLE - M. Christophe SONGEON - M. Patrick ANTOINE - M. Yves CHEMINAL– M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY - M. Jean-Luc SOULAT - M. Pierre-Jean CRASTES - M. Eddi ETIENNE - M. Régis PETIT - Mme Catherine BRUN - Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Bernard VUAILLAT suppléant de M. Patrice DUNAND – M. Christian AEBISCHER suppléant de Mme Nadine JACQUIER – M. Thierry TUR suppléant de M. Stéphane VALLI

• Délégués représentés :

M. Florent BENOIT donne pouvoir à Mme Carole VINCENT

• Délégués excusés :

Mme Christine DUPENLOUP - M. Daniel RAPHOZ - M. Patrice DUNAND - Mme Annick GROSROYAT - M. Hubert BERTRAND - Mme Nadine JACQUIER - M. Florent BENOIT - M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Christophe ARMINJON– M. Claude MANILLIER - M. Jean-Claude TERRIER - M. Stéphane VALLI - M.

**Philippe MONET – Mme Isabelle HENNIQUAU – M.
Yves MASSAROTTI – M. Cyril DEMOLIS – M. Michel
MERMIN - M. Claude THABUIS – M. Benjamin
VIBERT - M. Sébastien JAVOGUES**

**ADOPTION DE LA DELIBERATION MODIFIANT LES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE
PAIEMENTS 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R. 2311-9, L. 2311-3 et L. 2311-4 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43.

Vu les Statuts du Pôle métropolitain du Genevois français tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 ;

Vu la délibération n°CS2025-23 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 13 juin 2025 portant création du budget annexe « AOM du Genevois français » ;

Vu la délibération n°CS2025-56 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 11 juillet 2025 adoptant le montant des contributions des membres pour le budget annexe AOM du Genevois français pour l'année 2025 ;

Vu la délibération n°CS2025-58 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 11 juillet 2025 adoptant le budget AOM du Genevois français ;

Vu la délibération n°CS2025-60 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 11 juillet 2025 portant création des autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP) ;

Vu le Budget Supplémentaire 2025 du budget annexe AOM, intégrant les résultats des anciens budgets dissous d'Annemasse Agglo;

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté lors du Comité syndical du 18 décembre 2025 et la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

CONSIDÉRANT

- Que les autorisations de programme constituent un outil de pilotage stratégique permettant d'engager des opérations pluriannuelles tout en maîtrisant les crédits de paiement annuels ;
- Que les projets transférés par Annemasse Agglo ont conservé leur structuration AP/CP initiale ;
- Que la présente délibération vise à intégrer, ajuster ou compléter les AP/CP existantes dans le cadre du budget annexe 2026;

Dans le cadre des orientations stratégiques adoptées en faveur d'un développement territorial équilibré et durable, il est nécessaire de doter les projets structurants de moyens financiers adaptés et prévisionnels.

La création d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) décidée par le Comité syndical le 11 juillet (CS2025-60), permet de répondre à cet impératif en assurant une gestion pluriannuelle rigoureuse des investissements et en garantissant un soutien effectif aux initiatives locales.

Ces outils financiers, définis par l'article **R. 2311-9** du Code général des collectivités territoriales, et complétés par les articles **L. 2311-3** et **L. 2311-4** relatifs à la programmation pluriannuelle et à l'équilibre budgétaire, assurent une visibilité budgétaire et une traçabilité des engagements financiers, tout en offrant la souplesse requise pour le pilotage de projets complexes.

Les infrastructures et opérations concernées par ces AP/CP sont les suivantes :

- P+R Aubrac
- Acquisition de bus électriques et électrification du dépôt de bus
- TCSP Annemasse Gare - Bonne
- Ligne de tramway Genève -Annemasse – tranche 2

Ces Autorisations de programme et Crédits de paiement doivent faire l'objet d'une actualisation en fonction de l'avancement des travaux et des réalisations en matière de dépense.

Les Autorisations de programmes et les Crédits de paiement relatifs à ces quatre opérations ainsi que leur actualisation sont détaillés dans les tableaux de synthèse constituant l'annexe à la présente délibération.

Opération	N° Op	AP	2025 CP	2026 CP	2027 CP	2028 CP	2029 CP	2030 CP	2031 CP	2032 CP
TRAM 2	op 200	24 556 504,74	8 253 955,63	14 226 717,52	2 075 831,59	-	-	-	-	-
TSCP GARE DE BONNE	op 916	19 762 851,60	1 885 343,08	3 161 371,53	5 258 172,26	4 249 524,82	5 208 439,91	-	-	-
P+R AUBRAC	op 317	6 544 140,07	433 593,05	4 520 318,39	1 590 228,63	-	-	-	-	-
BUS ELECTRIQUE ET ELECTRIFICATION	op 318	23 740 000,00	0	2 000 000,00	4 050 000,00	3 950 000,00	3 460 000,00	3 460 000,00	3 360 000,00	3 460 000,00
TOTAL		74 603 496,41	10 572 891,76	23 908 407,44	12 974 232,48	8 199 524,82	8 668 439,91	3 460 000,00	3 360 000,00	3 460 000,00

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACTUALISE** les Crédits de paiement des Autorisations de programme tels que présentés ci-dessus.
 - Total des autorisations de programme engagées : **74 603 496,41 €**
 - Total des crédits de paiement 2025 : **10 572 891.76 €**
 - Total des crédits de paiement 2026 : **23 908 407.44 €**

Ces montants sont inscrits dans la section d'investissement du budget AOM 2026.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces opérations, en particulier ceux relatifs aux engagements financiers et aux partenariats.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 09/02/2026
Publié ou notifié le 09/02/2026

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN



The signature of Vincent Scattolin is written in black ink over the official seal of the Métropole de Genève Français. The seal is circular and contains the text 'Métropole de Genève Français' and 'R.F.'.

Le Président,
Christian DUPESSEY



The signature of Christian Dupessey is written in blue ink over the official seal of the Métropole de Genève Français. The seal is circular and contains the text 'Métropole de Genève Français' and 'R.F.'.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.